



Incompétence d'un syndicat de copropriété

Par **chrissieb**, le **13/06/2019** à **20:46**

Bonsoir, la démarche est nouvelle pour moi, je ne sais quels sont mes recours aussi je sollicite l'avis de tous le contexte : je suis locataire dans une résidence avec services, annoncée comme résidence senior, elle est flambant neuve mais cela soit dû à de l'incompétence ou bien à du laxisme envers les occupants, en tout cas il y a de plus en plus de dysfonctionnements et de mal façons à signaler la consigne est de se signaler auprès du syndic, de notre correspondante dans l'agence, ce que nous faisons mais "ils" ont du mal à réagir : vite, de manière professionnelle et pour "assurer" comme on dit le gros problème du moment : la collecte des ordures ménagères et la gestion des containers situés dans la résidence, totalement sous dimensionnés les camions poubelle et autres société de nettoyage passent de manière erratique, quand ils passent aujourd'hui 13 juin nous croulons sous une montagne d'ordures en tout genre j'ai pris des photos, c'est affligeant déjà les moucheron, les odeurs, bientôt les rats ?? la je songe à porter plainte contre le syndic c'est une grosse structure réputée sur Bordeaux qui est en cause, je ne saurais les nommer mais on ne voit qu'eux sur tous les supports possibles et imaginables ! construire des logements à tout va, les vendre, les louer, avec moult promesses encaisser les loyers, les charges etc... ils savent très bien faire mais là laisser les ordures s'entasser pendant des jours en 2019, dans une grosse agglomération, en France... que faire ? je veux juste secouer et assigner les incompetents qui mettent notre santé en danger

Par **Lag0**, le **13/06/2019** à **22:15**

[quote] la je songe à porter plainte contre le syndic [/quote]
Bonjour, Vous dites être locataire, vous n'avez donc aucun rapport avec le syndic. Le syndic est l'interlocuteur des

seuls copropriétaires.
Vous, locataire, votre interlocuteur est votre bailleur (ou/et son éventuel mandataire).